

COMMUNE DE
HARQUENCY - Eure
27700

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-212703151-20220328-2022_06-01-AI

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/03/2022

ARRÊTE N° 006 - 01

Arrêté Municipal portant autorisation d'une épreuve sportive dénommée :

Rallye Cœur de Lion

Annule et remplace l'arrêté N° 006

Nous, Maire de la commune de HARQUENCY (Eure)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2212-1 et suivants, L.2215-1, L.3221-4 et L.3221-5 ;

Vu le code de la route, notamment ses articles L.411-7, R11-5, R.411-10, R.411-30 ;

Vu la demande du 2 février 2022 présentée par Madame Elodie COURTY, Maison des Association, rue Maurice Delarue – 27700 Les Andelys, responsable de sécurité, aux fins d'obtenir l'autorisation d'organiser le Rallye Cœur de Lion devant se dérouler le 1^{er} mai 2022 ;

Considérant que l'organisation de cette épreuve peut représenter des risques à l'égard des participants, du public et des riverains ;

Considérant la nécessité d'édicter une réglementation particulière et provisoire de la circulation sur le parcours de l'épreuve, afin de prévenir ces risques ;

ARRÊTE

Article 1 : Il convient, pour la sécurité et le bon déroulement de l'épreuve intitulée Rallye Cœur de Lion, de réglementer la circulation comme suit :

Le 1^{er} mai 2022, la circulation et le stationnement seront interdits de 6 heures à 19h100 (avec temps de pose et dépose du système de sécurité) sur la VCN°29 (de Léomesnil à RD N°125).

- Restriction sur section courante ;
- Sens des points de repères (PR) croissants ;
- Interdiction de circuler véhicules légers et poids lourds ;
- Interdiction de stationner véhicules légers et poids lourds ;

Article 2 : Pendant la durée d'interdiction, une déviation pour la circulation se fera de la D 6014 et D 118.

Article 3 : La signalisation d'interdiction et de déviation sera mise en place et entretenue par l'organisateur et les signaleurs afin de rappeler ces prescriptions temporaires.

Article 4 : Un exemplaire du présent arrêté sera affiché et publié dans la commune de Harquency.

Article 5 : Les dispositions prises ne sont pas applicables aux véhicules de sécurité et de secours

Article 6 : Le Préfet de l'Eure, la Gendarmerie des Andelys, l'association organisatrice et le maire de Harquency sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

A Harquency, le 28 Mars 2022

Le Maire Adjoint,
Christian FOURNIAL

